GUIDE DES ÉCOLIERS

école du Poutyl

Olivet
Proche de vous

SOMMAIRE

Le mot de l'élu p.3
L'école p.4
Informations aux parents p.8
Charte de la laïcité à l'école p.10
Le règlement de l'école p.11
Les agents qui encadrent vos enfants p.13
Politique Enfance-Jeunesse 2020-2026 ..... p.17
Les accueils périscolaires p.18
Le parcours éducatif p.20
Être prêt pour la rentrée, un jeu d'enfant ! p.21
La mairie accompagne les enfants p.22
La mairie accompagne les familles p.23
La restauration scolaire p.24
Les accueils de loisirs p.25
Modalités d'inscription et de paiement p.29
Tarifs p.31
Règlement des accueils périscolaires et de loisirs p.33
Vivre à Olivet p.35

LE MOT DE L'ÉLU

Chers parents,

Le guide des écoliers est un repère pour les familles à chaque rentrée.

Il a vocation à vous donner tous les éléments utiles sur les aspects d'organisation de l'école, tant sur le temps scolaire que périscolaire et à répondre aux questions que vous pourriez vous poser. Il n'a peut-être pas réponse à tout ! Le Service Appui Relations Usagers est aussi à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

Vous le constaterez : le bien-être de l'enfant, son épanouissement, sa sécurité, sont au centre de nos priorités. Le parcours éducatif proposé au sein des accueils périscolaires dès la classe de CP illustre à lui seul cet engagement et démontre que nous allons bien au-delà d'un simple service de garderie.

Un mot enfin pour vous préciser que cette rentrée est marquée par la première étape du Plan Écoles 2020/2030 avec la réhabilitation complète et l'agrandissement de l'école élémentaire du Poutyl. Une école "nouvelle génération" ! Un modèle de standards qui vont être dupliqués dans les prochaines années dans nos autres établissements avec cours oasis et self-service. D'ailleurs dès cet automne, deux autres cours de récréation "oasis" vont être réalisées dans les écoles maternelles de la Cerisaie et du Poutyl et nous poursuivrons dans les autres écoles naturellement pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

Vous le voyez, nous misons au quotidien sur la réussite éducative en créant les conditions d'apprentissage optimales pour bien apprendre et s'épanouir.

Bonne rentrée !

Stéphane Bourdillault,
adjoint au Maire
délégué à l'Enfance et à la Famille

POUTYL

Maternelle
422, rue du Général de Gaulle
Directrice : Mélanie RODRIGUEZ
02 38 63 53 55
@ ecm-poutyl-olivet@ac-orleans-tours.fr
Journées de décharge de la directrice : vendredi et un jeudi/3

Élémentaire
282, rue du Général de Gaulle
Directrice : Fabienne BOULAN
02 38 63 55 09
@ ec-poutyl-olivet@ac-orleans-tours.fr
Journées de décharge de la directrice : jeudi et vendredi

L'école maternelle est constituée de 6 classes, de la petite à la grande section, et l'école élémentaire de 9 classes, du CP au CM2. En 2022-2023, les deux écoles accueillent au total environ 390 élèves.

Les écoles du Poutyl dépendent de l'Inspection Départementale (Éducation Nationale) de la circonscription de Saint-Pryvé Saint-Mesmin : 7, rue des Sablons 45750 Saint-Pryvé Saint-Mesmin

Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription : Mme Murielle Suffrin

PS: Mme RODRIGUEZ + Mme DENORMANDIE & Mme LASSOLE
MS : Mme PEIGNE & Mme PIGNON
GS : Mme LOUSSOUARN & Mme GODEAU

PS : petite section
MS : moyenne section
GS : grande section

CP: Mme GAMET & Mme GAMBLIN
CE1: Mme GUILLOIS & Mme HALTER
CE2: Mme BOULAN + Mme MURA & Mme VAUXION
CM1 : Mme PHILIPPOT (lun. & mar.) + Mme BAZINET (jeu. & ven.)
CM1 / CM2 : Mme GUERRERO
CM2 : Mme KIEFFER

LES HORAIRES

Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début des cours. En maternelle, les élèves sont emmenés par les parents dans les classes et récupérés dans le hall de la maternelle. En élémentaire, les élèves entrent et sortent par le portail d'entrée rue Théophile Jourdan. À l'entrée, un enseignant est de surveillance à la grille. À la sortie, les enfants sont raccompagnés jusqu'à la grille par leur enseignant. En dehors des horaires d'entrée et de sortie, l'école sera fermée à clef. Il est donc demandé aux parents d'être ponctuels.Pour garantir la sécurité des enfants le soir, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire ne peuvent pas partir pendant la 1re demie-heure (goûter).

» MATERNELLE :

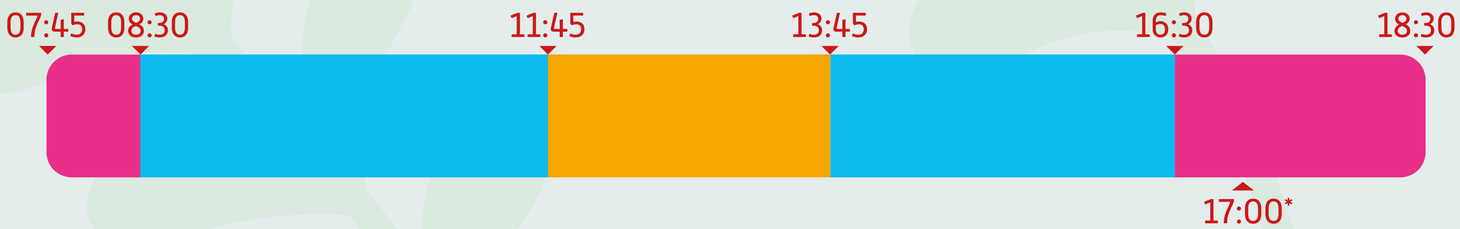

» ÉLÉMENTAIRE

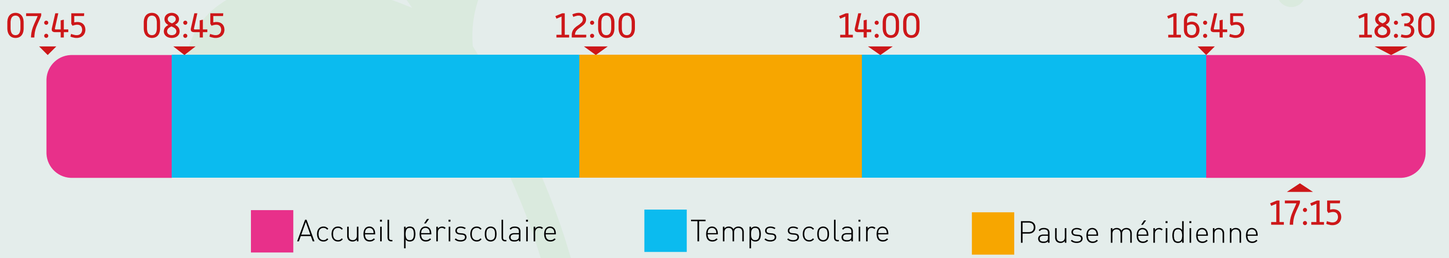

LES VACANCES SCOLAIRES

Rentrée scolaire	jeudi 1er septembre 2022
Vacances de la Toussaint	fin des cours : samedi 22 octobre 2022 reprise : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	fin des cours : samedi 17 décembre 2022 reprise : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	fin des cours : samedi 11 février 2023 reprise : lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	fin des cours : samedi 15 avril 2023 reprise : mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	fin de l'école : vendredi 7 juillet 2023

AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Stationnement

De nombreuses places de stationnement sont disponibles sur le parking et alentour.
Le parking retrouvera son espace d'avant travaux jusqu'aux platanes.

Espace sans tabac

Toutes les écoles publiques d'Olivet sont des espaces labellisés sans tabac depuis la rentrée 2022. Cette mesure vise à protéger les enfants du tabagisme passif dans un périmètre d'une vingtaine de mètres autour de l'école.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Association des parents d´élèves

L'Association des Parents d'Élèves est une association indépendante et apolitique. Elle participe, par l'intermédiaire des délégués de parents, aux conseils d'école.

Conseil d'école & représentants des parents d'élèves

Mi-octobre auront lieu des élections pour choisir 12 parents en maternelle et 18 en élémentaire (moitié titulaires, moitié suppléants) représentant l'ensemble des parents des élèves de l'école. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Participent au conseil d'école : la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, du périscolaire, les parents élus, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Le conseil d'école pose des questions et donne son avis sur le fonctionnement de l'école.

À l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé, adressé à chaque membre du conseil et diffusé (sur le site de la ville, aux portes des classes en maternelle, sur le panneau d'affichage extérieur, au périscolaire et à l'entrée du bureau de la directrice en élémentaire).

Information des parents

Les réunions de rentrée à destination des parents auront lieu le : 13/09 à 18h en élémentaire et le 23/09 à 18h pour la maternelle.

Les informations destinées au parents sont disponibles : sur l'Espace Numérique de Travail (page école, ou page classe de l'élève) sur les panneaux extérieurs dans le cahier de liaison qui sert de lien entre l'école et les familles. Des informations seront transmises aux parents par les directrices dans les jours suivant la rentrée.

Pour rencontrer les enseignants en cours d'année, il est demandé aux parents de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison.

EN PRATIQUE

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer les sorties, les projets pédagogiques et coopératifs des classes. Il est proposé aux parents de participer à cette coopérative en donnant une cotisation (montant précisé à la rentrée).

Cette coopérative fonctionne également grâce à des bénéfices d'actions menées en cours d'année (photos, tombolas,...).

Agrément natation et vélo

Les parents peuvent accompagner pour aider dans l'eau. Pour cela, il leur est demandé de contacter la directrice afin de passer un agrément.

Dès le CE2, les élèves font des sorties vélo avec un encadrement renforcé. Les parents qui souhaitent accompagner les sorties sont invités à prendre contact avec la directrice.

Matériel

Chaque élève doit avoir son matériel chaque jour. Ce matériel doit être marqué à son nom. Il devra être vérifié et complété tout au long de l'année.

Livres

Les livres qui sont confiés aux enfants devront être couverts. Il leur est demandé d'en prendre le plus grand soin. En cas de détérioration il leur sera demandé de les remplacer.

L'espace numérique de travail (ENT)

L'ENT est ouvert aux enseignants, aux élèves et à leurs représentants légaux. L'accès à l'ENT se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et incessibles. Il peut offrir selon le niveau de classe et/ou le projet de l'enseignant : l'accès à des documents de référence ; à des documents de travail, à des informations administratives relatives à la Vie Scolaire.

Malgré tout, le cahier de textes de l'élève et le cahier de liaison restent les outils de référence de communication avec la famille.Pour vous connecter à l'ENT de l'école du Poutyl (clé d'accès remise aux parents à la rentrée) :
https://45.beneylu.com

1 | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du **respect** et de la compréhension de l'autre.

10 | **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**.
Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère éducation nationale

LE RÈGLEMENT

Afin de garantir la meilleure sécurité possible aux enfants et de garantir des conditions d'accueil de qualité, il est primordial que chacun respecte ces quelques règles.

Règlement intérieur

Il est voté au premier conseil d'école. Il est consultable sur le site de la ville www.olivet.fr en même temps que le procès-verbal du premier conseil d'école.

Il vous sera demandé d'attester que vous en avez pris connaissance, par un coupon distribué par l'école à la rentrée.

Obligation scolaire

Les enfants à partir de 3 ans sont soumis à l'obligation scolaire. Les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont les suivants :

- maladie de l'enfant,
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (événements imprévisibles et indépendants de la volonté des responsables légaux).

Les autres motifs sont appréciés par l'Inspectrice d'Académie. Dans ce cas, prévenir la directrice et adresser un courrier pour expliquer l'absence de votre enfant à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (cf. page 4). En élémentaire, ce courrier sera d'abord remis à la directrice, qui le fera suivre.

En cas d'absence

Informez l'école et le périscolaire par téléphone le plus tôt possible et précisez le motif. Laissez un message sur le répondeur le cas échéant, en précisant bien le nom de l'enfant.

Si votre enfant doit manquer l'école ponctuellement ou régulièrement (suivi au CMPP, suivi orthophonique...), vous devez absolument faire une demande d'autorisation d'absence auprès de la directrice.

En cas de départ en cours de journée (enfant malade par exemple), une décharge de responsabilité vous sera demandée.

En cas de retard

Une sonnette est installée près du portail d'entrée de l'école, pour avertir de votre arrivée.

Absence d'un enseignant

S'il n'y a pas de remplaçant, les parents (qui amènent leurs enfants) sont prévenus de l'absence au portail (afin d'éviter que des enfants ne fassent demi-tour seuls).
Dans le cas où l'Inspection n'est pas en mesure de proposer un remplaçant, après appel, les élèves présents sont répartis dans les autres classes. Quand l'absence de remplaçant est connue suffisamment à l'avance, l'école vous prévient par le cahier de liaison. En l'absence d'information, vous devez mettre vos enfants à l'école.

Assurance

Il est demandé en début d'année une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, indispensable pour participer aux activités facultatives (activités dépassant les horaires scolaires, comme une sortie avec pique-nique par exemple).

Droit à l'image

L'école ou la ville d'Olivet peuvent être amenés à diffuser l'image, la voix et les créations de votre enfant à l'occasion de projets pédagogiques (site Internet, DVD, CD...). Il vous est donc demandé une autorisation sur la fiche de renseignements.
Une autorisation supplémentaire vous est demandée en cas de reportage de la ville pour diffusion sur ces supports et dans la presse.

Santé et bien-être des enfants

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Ni les enseignants ni les animateurs ne pourront administrer de médicament.
En cas de maladie chronique ou traitement important, il faudra mettre en place un Projet d'Accompagnement Individuel avec le médecin scolaire. Dans ce cas, contactez la directrice.
Dans le cas de l'asthme qui n'a jamais nécessité d'hospitalisation, fournissez le médicament, une ordonnance du médecin et votre autorisation écrite.

E.P.S. - éducation physique et sportive

Cette activité est obligatoire. En cas de contre-indication médicale, merci de fournir un certificat de votre médecin.
Les cours de natation ont lieu à la piscine de l'InoX, et leur coût est supporté par la Mairie.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles sont sous la responsabilité des enseignants. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, la mise en oeuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.
Les enseignants choisissent les élèves qui peuvent en bénéficier et demandent une autorisation aux parents.

LES AGENTS QUI ENCADRENT VOS ENFANTS

Le manager d'école

Il assure la coordination et le contrôle de toutes les activités de la mairie qui se déroulent au sein de l'école. Il est le responsable hiérarchique des agents des écoles. Avec les enseignants, il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il est à leur disposition avec ou sans rendez-vous. Les parents doivent impérativement lui signaler toute information importante concernant l'enfant. Le numéro de portable du manager ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence et non pour la gestion du quotidien. Cinq managers d'école sont en poste à Olivet. Chacun gère un groupe scolaire.

› À l'école du Poutyl : Pierrick Villermet
☎ 02 38 25 97 34 (maternelle et élémentaire)
06 37 03 05 37 (urgences)
@ periscolaire.poutyl@olivet.fr

service Appui Relations usagers
Mairie d'Olivet
☎ 02 38 69 83 12
@ saru@olivet.fr

LES AGENTS PÉRISCOLAIRES.

Ils préparent les repas, assurent le service, encadrent les enfants ou entretiennent les locaux.
Ils œuvrent pour le bien-être des enfants au sein des accueils communaux (écoles et accueils de loisirs), dans le respect du règlement des accueils péri et extrascolaires.

L'adjointe administratif et animation

Cet agent est en charge du suivi des inscriptions de l'enfant aux différentes activités. Elle complète l'équipe périscolaire et effectue les tâches administratives.

Laurylène

Les taux d'encadrement

Le matin et le soir en accueil périscolaire, un agent encadre 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire. Le midi, les taux d'encadrement sont d'un agent pour 15 enfants en maternelle et un agent pour 30 enfants en élémentaire. Le manager d'école n'est pas compté dans l'encadrement afin qu'il soit disponible pour échanger avec les parents.

LES ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont des agents municipaux qui interviennent en binôme avec l'enseignant sur les temps scolaires. Elles encadrent également les enfants sur le temps de l'accueil périscolaire du matin et du midi en équipe avec les animateurs.

Camille

Amélia

Sabrina

Nelly

Charlotte

Sandy

Jennifer

LES AGENTS DE RESTAURATION

Marie-Odile

maternelle

Brigitte

élémentaire

Nathalie

élémentaire

Messaouda

élémentaire

POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE 2020-2026

Bien dans ma ville, bien dans ma vie

Un mot d'ordre : la co-construction

La politique enfance jeunesse d'Olivet est élaborée en co-construction entre l'équipe municipale, les différents services de la ville, les écoles, les associations, etc.

« Convaincue que la réussite éducative tient autant aux comportements sociaux adoptés qu'aux connaissances acquises, nous accompagnons chaque enfant dans sa construction individuelle de futur citoyen. »

Claire Gauthier, responsable du service Enfance, Jeunesse

Concrètement, quelles sont les actions menées ?

Quelques exemples...

- Le Conseil des Jeunes d'Olivet, qui permet à des élèves volontaires de CM2 de suivre un parcours citoyen (commémorations, rencontres intergénérationnelles, protection de l'environnement, etc.) pendant un mandat d'un an.
- Les petites Foulées Roses, une course gratuite pour lutter contre le cancer, qui mobilise environ 1000 enfants au mois d'octobre.
- Un parcours éducatif composé d'ateliers riches et variés proposés toute l'année aux enfants d'âge élémentaire durant les temps périscolaires.

Le saviez-vous ?

La ville a obtenu le titre "Ville amie des enfants" de l'UNICEF en 2016 puis en 2022. Ce titre implique la poursuite de plusieurs objectifs dans le cadre des différentes politiques publiques, comme la participation citoyenne des enfants et des adolescents, la solidarité internationale, l'inclusion des enfants en situation de handicap ou encore la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services sur les temps périscolaires et de loisirs.

unicef FRANCE
Olivet, ville amie des enfants

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Horaires

Le respect des horaires est fondamental (voir horaires en page 5).
En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir le périscolaire.

Accueil du matin

Le matin, les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Ils peuvent participer à des activités calmes libres jusqu'à l'heure de la classe.
La responsabilité de la commune ne pourra être engagée si l'enfant n'est pas explicitement confié à un agent. En maternelle, les parents sont impérativement tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle de l'accueil périscolaire.
Cela est également vivement recommandé en élémentaire.

Accueil du midi

La restauration est organisée en deux services. Pendant que les enfants prennent leur repas au restaurant scolaire, les autres élèves pratiquent des activités extérieures ou intérieures libres ou organisées.

Accueil du soir

Les enfants prennent leur goûter de 16h30 à 17h, en un ou deux services selon les sites (portail fermé sur ce créneau).

Après le goûter, les enfants se voient proposer des jeux libres et d'autres activités ponctuelles en maternelle. En élémentaire les enfants peuvent accéder, sur inscription, à des activités culturelles, sportives et citoyennes en lien avec la politique éducative de la ville (voir tableau page suivante), pratiquer des jeux libres, mais aussi se rendre en étude surveillée.

Départ des enfants

Pour garantir la sécurité des départs le soir, les enfants inscrits aux accueils périscolaires ne peuvent pas partir pendant la première demi-heure d'accueil (goûter). Au-delà de cette demi-heure et jusqu'à l'heure de fermeture (18h30), les parents ou les personnes dûment autorisées peuvent venir chercher leurs enfants. Les agents de la commune sont habilités à vérifier l'identité des personnes qu'ils ne connaissent pas. Ils vérifient également sur le dossier de l'enfant qu'elles sont autorisées à le prendre en charge.

Aide aux leçons

L'aide aux leçons est proposée sur le temps de l'accueil du soir pour les élèves en école élémentaire. Cette aide aux leçons est organisée et financée par la mairie, et mise en place par les enseignants en fonction des besoins des élèves, avec l'accord des parents. Pendant ¾ d'heure, les enfants font leurs leçons. Cet accompagnement renforcé gratuit pour les familles vise à lutter contre l'échec scolaire. Pour participer à l'aide aux leçons, une inscription auprès du périscolaire est nécessaire.

LE PARCOURS ÉDUCATIF

Dans toutes les écoles d'Olivet, un parcours d'activités est proposé aux enfants sur le temps de la pause méridienne et/ou sur le temps du périscolaire du soir. Il s'agit d'un parcours au sens de l'accompagnement vers une progression des savoirs, savoir-faire, et savoir-être des enfants. Il s'agit également d'un parcours car ce type d'activités leur sera proposé sur d'autres temps extrascolaires comme à l'accueil de loisirs. Certaines activités sont soumises à inscription, d'autres sont proposées aux enfants en accès libre. Les enfants ont le choix mais s'engagent à suivre le parcours qu'ils ont choisi jusqu'à la finalité du projet. Les activités sont conduites par des animateurs périscolaires ou par des intervenants associatifs selon quatre thématiques.

Activités proposées aux accueils du midi et du soir (en élémentaire)

	Sports	Arts et culture	Découverte	Citoyenneté
CP	Gym – Tennis	Expression corporelle	Lire et faire lire	Vivre ensemble à l'école
CE1	Gym – Basket – Tennis de table	Manga - Percussions	Échecs	
CE2	Tennis – Basket	Manga - Percussions	Danse et théâtre	Vivre ensemble à l'école
CM1	Baseball	Exprime-toi en musique - Beatbox	Échecs – danse et théâtre	
CM2	Baseball Tennis de table	Exprime-toi en musique - Beatbox	Danse et théâtre	CJO
Tous niveaux	Les petites Foulées roses (sept. oct.) – Activités multisports - Handball	Loisirs créatifs	Danse et théâtre - Magie - Activités scientifiques	Développement durable – Droits de l'Enfant – Journaux périscolaires – Conseils d'enfants (à partir du CE2) – Actions titre UNICEF : sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Mai à vélo

ÊTRE PRÊT POUR LA RENTRÉE, UN JEU D'ENFANT !

Un peu de lecture...

N'hésitez pas à lire des albums sur le thème de la rentrée ou de l'école à vos enfants.

... de l'autonomie...

Les enfants peuvent commencer à apprendre à mettre leurs chaussures seuls, leur manteau, se laver les mains, se moucher, découper quelques fruits avec des couteaux non pointus ou découper des feuilles avec des ciseaux à bout rond. Il convient de prévoir des vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul et privilégier les chaussures à scratchs.

... et de la politesse !

Quelques formules de politesse sont attendues pour la rentrée : bonjour, s'il te plait, merci, au revoir...et savoir dire son prénom !

Sécurité

En début d'année les parents remplissent une fiche de renseignements pour l'école et une autre pour la mairie où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, s'il doit suivre un régime particulier, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

LA MAIRIE ACCOMPAGNE LES ENFANTS

À l'image de la synergie autour de l'intérêt pour l'avenir des enfants, le financement des écoles maternelles et élémentaires publiques provient de diverses sources : la commune, l'État, les parents d'élèves, la coopérative scolaire.

La ville d'Olivet accompagne le fonctionnement des écoles grâce à :

- l'attribution d'un budget à chaque école pour contribuer aux fournitures scolaires ;
- la mise à disposition d'une ATSEM par classe maternelle et dans la classe ULIS ;
- le renforcement de l'équipe par un agent municipal pour l'accompagnement des enfants porteurs de handicap si nécessaire ;
- le financement des outils pédagogiques : livres, matériel, photocopieurs, informatique… ;
- la mise à disposition de transports pour les sorties scolaires et une participation aux frais ;
- une participation des frais de séjour en classe de découverte ;
- l'entretien des bâtiments (travaux et ménage) ;
- l'aménagement, l'équipement et l'entretien des cours d'écoles ;
- l'apprentissage de la natation ;
- l'accès aux équipements culturels et sportifs ;
- des invitations à des spectacles jeunes publics en représentation à l'Alliage.

Quelques chiffres clés :

- 624 élèves en maternelle
- 1071 élèves en élémentaire
- 267 000 euros investis en 2020 dans les écoles
- 55766 euros de fournitures scolaires et petit équipement pris en charge par la mairie
- 1539 enfants environ inscrits dans les 8 restaurants scolaires
- 860 enfants différents accueillis en une année dans les accueils de loisirs
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) par classe soit 24 agents en maternelle + 1 en classe ULIS
- 22 agents dans les offices satellites (cuisines au sein des écoles) et 9 agents à la cuisine centrale
- 72 agents chaque jour à l'accueil périscolaire et pause méridienne (ATSEM et animateurs)

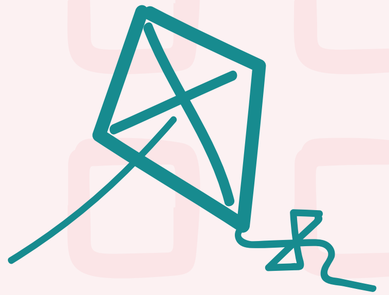

LA MAIRIE ACCOMPAGNE LES FAMILLES

Toujours dans la volonté d'accompagner les enfants dans leur apprentissage, le CCAS d'Olivet propose des aides aux familles pour les activités extra-scolaires : un coup de pouce pour bien grandir.

Aide au financement de l'ALSH

Le CCAS d'Olivet propose de prendre en charge le financement de l'inscription des enfants de 3 à 10 ans dans les accueils de loisirs de la commune, sous condition de ressources. Cette aide permet à l'enfant de se rendre dans les accueils de loisirs pendant 5 jours à l'occasion de chacune des petites vacances scolaires et durant 10 jours lors des vacances d'été.

Aide à l'adhésion sportive et culturelle

Réservée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800, cette aide permet aux enfants de 6 à 8 ans d'adhérer à une association pour l'année scolaire. Le montant de l'aide par adhésion est de 100€ – le surplus est à charge de la famille.

Aide au départ en séjour de vacances

Les bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF (quotient familial inférieur ou égal à 800) peuvent également être aidés par le CCAS. Les séjours proposés par l'intermédiaire du CCAS seront catégorisés selon l'âge des enfants. Une participation financière sera demandée aux familles.

Tickets piscine

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 710, le CCAS met à disposition des tickets piscine (gratuit) pour les enfants de 3 à 17 ans et leurs accompagnateurs. Cette aide est réservée aux vacances scolaires d'été.

Apprentissage de la nage

Pour les enfants n'ayant pas réussi le test "savoir nager" en classe de CM2, le CCAS propose aux enfants d'apprendre à nager pendant les petites vacances scolaires. Ce stage est proposé sur 5 jours.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La ville d'Olivet fait le choix d'assurer elle-même la préparation des repas servis dans les restaurants scolaires.

Les 1500 repas des enfants sont préparés la veille à la cuisine centrale et sont livrés quotidiennement dans les sept cuisines des écoles. La ville s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi Egalim. Celle-ci favorise l'approvisionnement bio, de qualité, et les circuits courts. Un repas végétarien par semaine est servi aux enfants. Dans le respect des préconisations nationales (GEM-RCN et Plan National Nutrition Santé), les menus sont élaborés par le responsable de cuisine en collaboration avec une diététicienne indépendante. Au-delà des recommandations, la grande majorité des plats servis sont élaborés à base de produits frais de qualité. Les repas sont également agrémentés d'herbes aromatiques produites par le service espaces verts de la ville. Sur l'année, des menus à thème variés sont proposés aux enfants afin de rendre ce moment encore plus convival et agréable.

Le temps du repas est considéré comme un véritable temps éducatif. Les agents de restauration des écoles mettent tout en œuvre pour que le service soit de qualité, que les repas soient chauds ou à bonne température et appétissants. L'équipe d'animation participe également à ce que le repas soit un temps convivial, d'éveil au goût et d'apprentissage de la vie en société. Quand les enfants ne sont pas à table, ils sont en activité. Un programme riche et varié, ponctué de temps festifs est proposé aux enfants.

Self-Poutyl : Cette année s'ouvre le 1er service en self à l'école élémentaire du Poutyl !

Le saviez-vous ?

Les menus ainsi que les allergènes sont mis à disposition deux semaines à l'avance sur l'Espace Citoyen, sur le site Internet de la ville et sur l'application Olivet & vous.Ils sont également affichés dans les écoles.

Pour toute question relative aux inscriptions et à la facturation : saru@olivet.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Retrouvez le règlement intérieur des accueils de loisirs sur olivet.fr.

Accueil de loisirs Larry / Ronfard
ouvert aux enfants scolarisés
en école maternelle (de la PS à la GS)
280, rue des Ormes
☎ 02 38 49 60 68
mail : alsh.larry@olivet.fr

Accueil de loisirs du Poutyl
ouvert aux enfants scolarisés
en école élémentaire (du CP au CM2)
282, rue du Général de Gaulle
☎ 02 38 25 97 34
mail : alsh.poutyl@olivet.fr

Le mercredi, trois sites accueillent les enfants :

→ **En demi-journée**, les enfants d'âges maternels et élémentaires sont accueillis ensemble sur le site de l'**école Ronfard**, de 7h45 à 12h30 :
- le matin, l'arrivée échelonnée des enfants est possible entre 7h45 et 9h.
- le midi, le départ échelonné des enfants s'effectue entre 12h et 12h30.

Les temps d'activités se déroulent de 9h à 12h. La restauration n'est pas incluse.

→ **À la journée**, les accueils de loisirs sont ouverts de 7h45 à 18h30 **au Larry pour les maternels et au Poutyl pour les élémentaires** :
- le matin, l'arrivée échelonnée des enfants est possible entre 7h45 et 9h.
- le soir, le départ échelonné des enfants s'effectue entre 17h et 18h30.

Les temps d'activités se déroulent de 9h à 17h, pause méridienne et goûter inclus.

Les vacances scolaires

L'accueil se fait exclusivement à la journée, au Larry pour les maternels et au Poutyl pour les élémentaires.
Les horaires d'ouverture ainsi que les modalités d'arrivée et de départ sont identiques à ceux des mercredis en journée complète. Un calendrier détaillé des délais d'inscriptions et de réservation est communiqué en amont sur l'espace citoyen.

Le respect des procédures d'inscription, des réservations et des horaires est fondamental. L'inscription est obligatoire pour bénéficier du service "Accueil de loisirs" proposé par la ville.

Elle s'effectue sur l'Espace Citoyen à l'adresse www.espace-citoyens.net/olivet/espace-citoyens/ et nécessite le remplissage d'un dossier d'inscription et d'une fiche sanitaire de liaison. Cette dernière est à renouveler chaque année scolaire et sert pour les différents types d'accueils (périscolaires, extrascolaires, restauration) proposés par la ville. Les enfants non-inscrits ou qui n'auront pas leur dossier complet et la fiche de liaison remplie ne seront en aucun cas accueillis.

GRANDIR AUX ACCUEILS DE LOISIRS D'OLIVET

C'est devenir autonome, prendre confiance en soi, agir et penser, avec respect, savoir s'exprimer, prendre goût à la découverte !

Accéder à la culture de facon ludique !

Explorer le monde et faire des experiences scientifiques !

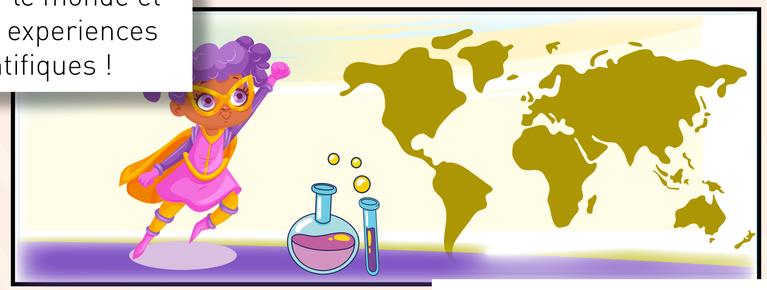

Connaître le patrimoine local grâce aux activités

Vivre le collectif en partageant avec les autres les temps de vie et de jeux

Se dépenser en s'amusant !

LE MERCREDI

Les réservations à l'accueil de loisirs du mercredi peuvent être faites pour l'année ou en cours d'année. Elles sont modifiables selon les besoins des familles jusqu'à 4 jours calendaires avant la prestation réservée. Passé ces délais, il n'est plus possible d'inscrire ou d'annuler la réservation de l'enfant. En cas de réservation, la prestation est due, sauf pour raison de santé (sur présentation d'un justificatif médical).
Des modifications concernant les délais d'inscription et de réservation peuvent être prévues exceptionnellement par la ville et dans ce cas, précisées sur l'Espace Citoyen et/ou d'autres moyens de communication.
Pour les enfants extérieurs à la commune ou de l'école de la Providence, un compte famille doit être enregistré en mairie.

Pour la journée complète :

Les enfants scolarisés en école maternelle sont accueillis à l'Accueil de loisirs du Larry. Ceux scolarisés en école élémentaire sont accueillis à l'Accueil de loisirs du Poutyl.

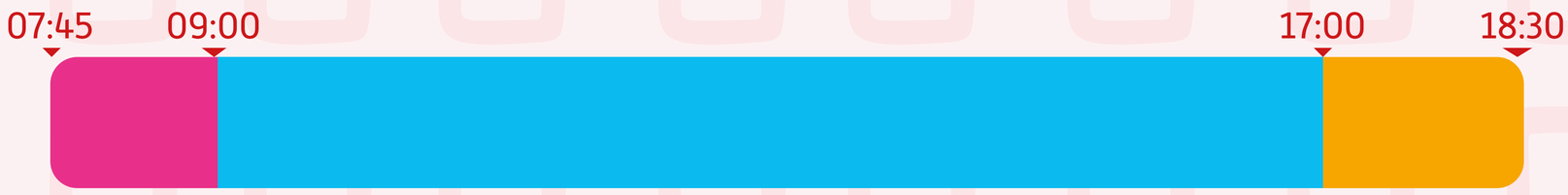

Pour la demi-journée :

Les familles ont aussi la possibilité de bénéficier d'un accueil à la demi-journée, le mercredi matin. Cette alternative sera proposée sans restauration avec un accueil regroupé des enfants à l'école Michel Ronfard avec un programme d'animations adapté.

Arrivée échelonnée

Départ échelonné

Temps d'activités (pause médidienne et goûter inclus pour les enfants inscrits à la journée)

UNE JOURNÉE AUX ACCUEILS DE LOISIRS

6h30 >11h

En cuisine centrale, on s'affaire pour préparer le repas scolaire du lendemain, et pour livrer le repas et goûter du jour avant 11h.

7h45 >9h

Les animateurs accueillent les enfants de manière échelonnée.

à partir de 9h

Le rassemblement des enfants par groupes de niveaux est organisé. On se présente si besoin et on expose les projets en cours et les activités du jour. Les enfants ont le choix entre un panel d'activités culturelles, manuelles, sportives, citoyennes, d'expression etc. qui sont réalisées dans les locaux ou à l'extérieur dans le cadre d'une sortie.

de 11h30 à 13h30

Après que l'équipe de restauration ait finalisé la préparation du repas, terminé la chauffe des plats et l'installation du service, on se lave les mains pour passer à table. Deux services successifs sont le plus souvent organisés. En attendant leur tour, les enfants terminent leur atelier du matin (rangement inclus) ou effectuent des jeux libres.
Au Larry, les plus jeunes enfants d'âge maternel déjeunent en premier et se rendent ensuite au dortoir pour réaliser un temps de sieste/repos. Pour les autres, c'est un temps d'activité transitoire qui démarre avec des propositions calmes (lecture, écoute de conte, jeux de société) pour se détendre et favoriser la digestion.

14h30

A la fin du temps calme, c'est un nouveau temps d'activité qui commence avec de nouvelles propositions d'ateliers diversifiés. Vient ensuite le temps du rangement et le passage aux sanitaires avant de passer à table. Pour les plus petits, la sortie de la sieste se déroule entre 15h et 15h30 et est suivie d'un temps de jeux avant la prise du goûter.

16h

C'est le moment du goûter qui se fait généralement en un seul service.

16h30 >18h30

Les enfants terminent leur journée sur un temps libre accompagné : jeux libres en extérieur puis jeux plus calmes à l'intérieur (jeux d'éveil et de société, dessin etc.).

De 17h à 18h30

Les familles peuvent récupérer au fur et à mesure leur(s) enfant(s) jusqu'à 18h30, fermeture de l'accueil de loisirs.

Contacts :
Poutyl (élémentaires) : alsh.poutyl@olivet.fr ou 02 38 25 97 34
Larry (maternels) : alsh.larry@olivet.fr ou 02 38 49 60 68

Olivet
Proche de vous

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'Espace Citoyen

C'est le portail Internet mis à disposition par la mairie pour les inscriptions scolaires et périscolaires et le paiement des activités de vos enfants (restaurant scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, stages d'été...). Vous y trouverez également le règlement intérieur des accueils de loisirs.

Première inscription

L'inscription est obligatoire pour bénéficier des activités périscolaires, tant pour les accueils et la restauration que pour toute autre activité (étude surveillée, etc.).

L'inscription à ces activités se fait sur l'Espace Citoyen ou auprès du Service Appui Relations Usagers (SARU) de la mairie en même temps que l'inscription scolaire :

- accueils périscolaires du matin et du soir
- restauration scolaire
- accueil de loisirs du mercredi
- accueil de loisirs du mercredi matin
- accueil de loisirs des vacances scolaires

Les documents à fournir

Ces documents sont à transmettre au moment de l'inscription scolaire :

- un justificatif de domicile.
- une photocopie du livret de famille.
- une attestation de la Caisse d'Allocations (avec le quotient familial) ou autre organisme ou dernier avis d'imposition (pour les familles non allocataires).
- une procuration des parents si nécessaire.
- une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.
- la fiche de renseignement / liaison sanitaire remplie avec la copie des vaccins obligatoires.

Les enfants non-inscrits ou pour lesquels le dossier ne serait pas complet ne pourront pas bénéficier des services proposés par la mairie.

Important !

Toute modification (numéro de téléphone, adresse, vaccination...) devra être signalée dans les plus brefs délais.

Chaque année, avant la rentrée des classes de septembre, les familles doivent renouveler leur inscription aux activités périscolaires en retournant un dossier personnalisé fourni par la mairie en fin d'année scolaire, en joignant une attestation CAF (ou le dernier avis d'imposition pour les familles non allocataires) et une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

LA RÉSERVATION DES ACTIVITÉS

Après inscription auprès du Service Appui Relations Usagers (SARU), l'enfant peut participer à diverses activités, à réserver sur l'Espace Citoyen. Les activités concernées par ces réservations sont : la restauration scolaire, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs.

- Sur l'Espace Citoyen

Les réservations pour les activités périscolaires peuvent être faites pour l'année et sont modifiables par les parents jusqu'à 4 jours (consécutifs, ouvrés ou non) avant 14 h avant la prestation réservée. Les réservations en urgence, c'est-à-dire moins de 4 jours avant la prestation concernée, sont facturées au tarif « hors délais ».

- Les réservations pour le jour même

sont faites uniquement auprès des agents périscolaires, de préférence par mail (voir coordonnées page 13). Dès la prise en compte, une confirmation par mail est effectuée.

- À noter...

Les réservations périscolaires annulées moins de 4 jours avant l'activité concernée seront facturées, sauf en cas de maladie de l'enfant (sur justificatif médical). Pour les vacances, les réservations et/ou annulations sont possibles jusqu'à 2 semaines avant chaque période de vacances entière ou par quinzaine en été. Aucune modification n'est possible ensuite.

- Absence d'un enseignant

L'école étant tenue d'accueillir les enfants, le repas de l'enfant absent sera facturé.

- Absence d'un enfant

En cas d'absence d'un enfant pourtant inscrit, il est indispensable que les agents soient prévenus par les parents, par mail (voir coordonnées page 13). En effet, la présence des enfants est contrôlée régulièrement, en particulier au moment de leur prise en charge. Lorsqu'un enfant inscrit est absent, une procédure d'urgence est mise en œuvre et tous les services de secours sont alertés (police, gendarmerie, etc.). Il serait dommageable de déployer cette procédure de secours pour un enfant qui est simplement reparti avec ses parents après la classe alors qu'il était inscrit aux accueils périscolaires. En cas de maladie, un certificat médical est demandé pour la non facturation.

- Simple et sûr, le paiement en ligne

Dans un souci d'efficacité, l'Espace Citoyen dispose d'une plateforme de paiement en ligne sécurisée pour régler directement toutes les prestations périscolaires. Il est aussi possible d'opter pour le prélèvement automatique.

- Défaut de paiement

En fonction de la gravité des impayés constatés, différents types de sanctions peuvent être prononcés à l'encontre des parents : avertissement, suppression temporaire ou définitive des droits d'inscription à l'ensemble des services.

Ces tarifs sont valables pour toute l'année scolaire 2022-2023

Consulter le menu

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION

		Tarifs de base	Tarifs hors délais*
Accueil du matin (à partir de 7h45)	**Tarif 1 :** QF** ≤ 465	**0,55 €**	**0,80€**
	Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710	**0,72€**	**1,08€**
	Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200	**0,93 €**	**1,40€**
	Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800	**1,08 €**	**1,62 €**
	Tarif 5 : QF** ≥ 1801	**1,18 €**	**1,77 €**
	Tarif extérieur	**1,55 €**	**2,33 €**
Accueil du soir (jusqu'à 18h30)	**Tarif 1 :** QF** ≤ 465	**0,60 €**	**0,90 €**
	Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710	**0,82 €**	**1,23 €**
	Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200	**1,08 €**	**1,62 €**
	Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800	**1,29 €**	**1,94 €**
	Tarif 5 : QF** ≥ 1801	**1,39 €**	**2,09 €**
	Tarif extérieur	**1,85€**	**2,78 €**
Restauration scolaire	**Tarif 1 :** QF** ≤ 465	**0,50 €**	**0,75 €**
	Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710	**1,96 €**	**2,94 €**
	Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200	**3,86 €**	**5,79 €**
	Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800	**4,12 €**	**6,18 €**
	Tarif 5 : QF** ≥ 1801	**4,38 €**	**6,57 €**
	Tarif exterieur	**6,70 €**	**10,05 €**
Restauration scolaire avec projet d'accueil individualisé alimentaire	**Tarif 1 :** QF** ≤ 465	**0 €**	**0,50 €**
	Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710	**0,82 €**	**1,23 €**
	Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200	**1,55 €**	**2,32 €**
	Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800	**1,65 €**	**2,47 €**
	Tarif 5 : QF** ≥ 1801	**1,75 €**	**2,56 €**
	Tarif exterieur	**2,68 €**	**4,02 €**
Restaurant	**Tarif adulte*** **	**5,46 €**	**8,19 €**
Aide aux leçons			**gratuit**

* Réservations en urgence effectuées moins de 4 jours avant la prestation concernée.

** Quotient Familial

*** Pour les enseignants et les agents travaillant dans les écoles.

Si vous n'êtes pas allocataires de la CAF ou bien de la MSA, vous devez contacter la contacter le Service d'Appui Relations Usagers qui vous indiquera le tarif correspondant à votre situation.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les tarifs d'accueil du mercredi sont valables pour toute l'année scolaire 2022-2023. Ceux des vacances seront actualisés au 1er janvier 2023.

	Quotient familial	1/2 journée (mercredi matin)	Journée	Séjour de vacances (5 jours)
Accueil de loisirs sans hébergement	**Tarif 1 :** QF** ≤ 200	1,40 €	2 €	10 €
	Tarif 2 : 201 ≤ QF** ≤ 465	2,05 €	2,90 €	14,50 €
	Tarif 3 : 466 ≤ QF** ≤ 710	5,05 €	7,20 €	36 €
	Tarif 4 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200	9,05 €	13 €	65 €
	Tarif 5 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800	11,10 €	15,85 €	79,25 €
	Tarif 6 : QF** ≥ 1801	13,20 €	18,75 €	93,75 €
	Tarif exterieur	17,20 €	24,50 €	122,50 €
Accueil de loisirs sans hébergement avec projet d'accueil individualisé alimentaire	**Tarif 1 :** QF** ≤ 200		1,40 €	7 €
	Tarif 2 : 201 ≤ QF** ≤ 465		2,05 €	10,25 €
	Tarif 3 : 466 ≤ QF** ≤ 710		5,05 €	25,25 €
	Tarif 4 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200		9,05 €	45,25 €
	Tarif 5 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800		11,10 €	55,50 €
	Tarif 6 : QF** ≥ 1801		13,20 €	66 €
	Tarif exterieur		17,20 €	86 €

- Important !

Le montant du Quotient Familial (QF) doit être transmis chaque année et à chaque changement de situation (prise en compte sur prochaine facture) faute de quoi le tarif le plus élevé est appliqué sans qu'aucune régularisation ne puisse ensuite être accordée.

RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

Tout manquement au présent règlement par un enfant fera l'objet d'un rappel par les agents. Les familles, en fonction de la gravité ou de la répétition des actes, sont informées des faits reprochés.

Suivant l'âge de l'enfant, la gravité et la répétition des faits reprochés, différents types de sanctions peuvent être prononcés :

- Mise à l'écart immédiate et temporaire du groupe. Elle est prononcée par les agents des écoles lorsqu'un enfant ne respecte pas les règles de convivialité (par exemple quand un enfant se moque d'un camarade, court dans le couloir, etc.) ;
- Avertissement de l'enfant avec convocation des parents par le manager d'école lorsqu'un enfant commet certaines incivilités (par ex. quand un enfant se moque d'un adulte, insulte un camarade, etc.) ;
- Exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de l'ensemble des services périscolaires lorsque l'enfant commet des actes pouvant nuire à l'intégrité physique ou morale d'un autre enfant ou d'un agent (par exemple quand un enfant insulte un agent, frappe un camarade ou un agent, vole, dégrade volontairement le matériel, ou renouvelle un comportement déjà signalé, etc.).

Toutes les mesures éducatives pouvant permettre à l'enfant de réparer l'acte commis seront envisagées avec lui lorsqu'il s'agira d'un simple rappel à la règle, et avec ses parents lorsqu'il s'agira d'un avertissement ou d'une exclusion.
De la même façon, tout manquement au présent règlement par un parent fera l'objet d'un rappel. En fonction de la gravité du manquement constaté, différents types de sanctions pourront être prononcés à l'encontre des parents.

- Avertissement oral ou par courriel par le manager d'école (par ex. en cas de retard, etc.) ;
- Convocation du parent par le manager d'école (par exemple après 3 retards, si les parents n'ont pas prévenu en cas d'absence de leur enfant, etc.) ;
- Suppression temporaire ou définitive des droits d'inscription à l'ensemble des services périscolaires pour la famille (par exemple en cas d'irrespect envers un agent, ou lorsqu'un parent persiste dans un comportement qui lui a été signalé comme inadéquat ou interdit, etc.)

Rappel : l'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'école.

VIVRE À OLIVET

La bibliothèque Le Temps Retrouvé

De nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année, et des espaces jeunesse sont spécialement réservés aux enfants : BD, mangas, malles romans, albums enfants, tablettes numériques, ordinateurs...
Abonnement gratuit.

365 rue du Général de Gaulle
☎ 02 38 25 06 16
@ bibliotheque@olivet.fr

L'espace À l'Angle

C'est le premier lieu dédié aux ados d'Olivet ! Un grand salon aménagé, deux canapés, une bibliothèque, une télé, des ordinateurs avec accès wifi, une console de jeux, un billard...
À l'Angle accueille les jeunes d'Olivet de 11 à 16 ans tous les jours pendant les vacances scolaires. C'est un lieu convivial et moderne.
Découvrez les activités proposées sur la page @langle

155, rue Paul Genain
☎ 02 38 51 3 27 ou 06 25 57 28 50
@ espaceados@olivet.fr

L'inoX

La piscine couverte l'inoX est située en plein centre-ville, sur le stade d'Yvremont. Avec ses deux bassins en inox sur fonds mobiles, elle promet de beaux moments d'amusement.

220 rue de l'Yvette • ☎ 02 38 24 09 94

Apprendre à faire du vélo

La ville a mis en place des pistes d'apprentissage à la circulation routière, destinée aux enfants de primaire, localisées impasse de la Pointe au Renard et à proximité de la place des Foulques. Chacun peut s'y rendre, quel que soit son niveau d'apprentissage, afin de se perfectionner ou d'apprendre comment se comporter en conducteur responsable.
Ces pistes d'apprentissage complètent un réseau de plus de 40 km de pistes cyclables sur la ville. Des stations de gonflage gratuites sont en libre service, et des garages à vélos sécurisés ont été installés, notamment aux abords du tram.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

Septembre

Forum des associations : une centaine d'associations à rencontrer le samedi de la rentrée de 10h à 18h !

L'Alliage, 1 rue Michel Roques

Octobre

Les Foulées Roses des écoles : les enfants aussi participent !

Décembre

Animations de Noël : ateliers créatifs, rencontre avec le Père Noël, théâtre, lectures, spectacles de rue

Exposition de Noël : chaque année un artiste propose une exposition originale pendant la période des fêtes.

Bibliothèque Le Temps Retrouvé

Mars-avril

Carnaval des enfants : les enfants et leurs parents sont invités à se déguiser et à défiler en musique dans les rues d'Olivet.

Mai

Exposition illustration jeunesse : exposition et rencontres avec le public et les écoliers.

Bibliothèque Le Temps Retrouvé

Mai à vélo dans les écoles !

Juin

Olivet en sport : les associations olivetaines ouvrent leurs portes ; à ne pas manquer, le Village sportif !

Lieux suivant programme

Fête de la musique : la musique envahit les rues d'Olivet à chaque nouvelle édition, le 21 juin !

Centre-ville, Alliage & parc du Poutyl

Été

14 juillet : retraite aux flambeaux et grand feu d'artifices sur la plaine des Martinets !

La Bamboche et la Bambinoche : des spectacles pour le grands et les petits pendant tout le mois de juillet !

Bibliothèque Le Temps Retrouvé

Stages d'été : profiter de l'été pour découvrir une activité culturelle ou sportive.

Lieux suivant programme

Fourchettes & musette : ambiance conviviale pour ce dernier grand rendez-vous de l'été, le samedi soir avant la reprise !

Place Louis Sallé en centre-ville